



Termes de référence pour la réalisation de vidéos présentant les résultats du projet GEP

"Promotion de la santé maternelle et infantile dans les provinces d'Azilal et de Tata"

Présentation de l'AMPF

Conformément au Dahir Chérifien numéro 1-58-376, du 3 Joumada premier 1378 (15 novembre 1958), règlementant le droit d'association tel qu'il a été modifié et complété, l'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF) a été constituée en 1971 et a été reconnue d'utilité publique, par le décret numéro 72-477 du 8 juin 1972. Conformément au Décret numéro 2-04-969, du 28 kaada 1425 (10 janvier 2005), pris pour l'application du dahir N° 1-58-376 du 3 Joumada I 1378 (15 novembre 1958) règlementant le droit d'association. L'AMPF est membre à part entière de la Fédération Internationale de la Planification Familiale (IPPF).

Depuis sa création, l'AMPF est un acteur d'influence en ce qui concerne les questions de santé et de droits sexuels et reproductifs applicables au contexte national. Elle fonde son travail sur une assise statutaire conforme à la législation nationale et aux procédures fixées par l'IPPF. La vision de l'AMPF est celle d'un Maroc où tous les individus jouissent de leurs droits en Santé Sexuelle et Reproductive et exercent un choix libre et informé sans stigmatisation ni discrimination. Sa mission est de promouvoir en tant que "leader", les droits en SSR, offrir et faciliter les services SSR de qualité à toute la population en particulier la moins desservie et vulnérable.

Le plan stratégique 2016-2022 de l'AMPF est en cohérence avec le cadre stratégique de l'IPPF, et couvre quatre résultats transformateurs élaborés sur la base de l'analyse de la situation du contexte international et national, l'identification des besoins des différentes cibles :

Résultat 1 : le Gouvernement respecte, protège et met en œuvre un arsenal juridique et des stratégies en faveur des Droits à la Santé Sexuelle et Reproductive (DSSR) et l'égalité de genre ;

Résultat 2 : Chaque individu : hommes, femmes et jeunes jouit du libre choix d'exercer ses droits à la SSR ;

Résultat 3 : Des services essentiels en SSR de qualité, intégrés et diversifiés, dispensés et facilement accessibles ;

Résultat 4 : Association leader en DSSR, performante, crédible et redevable.

Contexte

Le projet GEP a pour objectif de contribuer à la réduction de la mortalité maternelle et infantile dans les provinces de Tata et d'Azilal et ce à travers :

- L'élaboration de recherches scientifiques, au niveau national, permettant de plaider en faveur de l'augmentation du budget de la planification familiale du Ministère de la Santé, la promotion de la SSR dans les zones rurales et de démontrer la nécessité d'investir dans la santé sexuelle et reproductive afin de réduire la mortalité maternelle et de pouvoir soutenir les progrès et acquis accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.
- La mise en œuvre des activités visant à réduire la mortalité maternelle dans les provinces de Tata et Azilal (formation en PF, renforcement des compétences du personnel de santé, sensibilisation de la population, plaidoyer auprès des organisations de la société civile, des institutions publiques, des leaders communautaires et religieux, élus etc.).

Depuis 2018, plusieurs activités ont été mises en place dans les deux provinces d'implémentation du projet et 3 études scientifiques nationales ont été réalisées pour calculer les gains que le Maroc gagnera en investissant plus en planification familiale. Des résultats notables ont été obtenus sur le terrain, dans les provinces de Tata et d'Azilal, mais également en termes de plaidoyer au niveau régionale et nationale.

Objective de la consultation

Le présent TDR est ainsi élaboré pour permettre la réalisation de deux vidéos :

- Une vidéo documentaire d'environ 5 minutes maximum résumant, de manière synthétique, les résultats et acquis de ce projet (terrain) et vulgarisant l'objectif et la finalité des 3 études de coûts réalisées dans le cadre du projet.

Langues : Français (avec sous-titrage anglais), Arabe

- Une vidéo institutionnelle de présentation de l'AMPF et ses branches régionales, ses dates marquantes, ses acquis, ses projets phares et également l'ensemble de ses interventions auprès des institutions publiques mais aussi auprès des populations cibles. Cette vidéo d'environ 12 minutes (maximum) devra permettre à tout spectateur d'assimiler la vision, la mission et l'évolution stratégique de l'AMPF depuis sa création en 1971. Elle sera aussi l'occasion de présenter un des centres de prestation de service de l'association et l'itinéraire type d'un(e) bénéficiaire au sein du centre (tour des différents services et interventions existants).

- **Langues : Anglais (avec sous-titrage Français), Arabe**

Méthodologie

1- Développement du script scénarisé des deux vidéos (Storyline)

Sur la base de la documentation et des ressources fournis par l'AMPF, un script/vidéo devra être développé pour décrire, aussi précisément que possible, les scènes, les images, les interviews et les messages clés à diffuser.

L'équipe chargée de l'exécution du projet devra remettre à l'équipe de production toute la documentation et les ressources nécessaires pour la réalisation des deux vidéos.

3- Repérage des lieux et tournage

Sur la base des scénarios validés, l'équipe de production vidéo va identifier les personnes et les lieux de tournage. Un planning de tournage sera livré à l'issue de ce repérage.

4- Rédaction et validation de la voix off de la vidéo

Cette voix off narrative aura pour but de compléter les images et les plans des deux vidéos pour attirer l'attention du public et renforcer la compréhension du contenu de la vidéo. Elle sera rédigée après les interviews pour résumer l'ensemble du contenu des vidéos et sera soumise à validation.

5- Montage et validation

Pour chaque vidéo, une première version sera montée et soumise pour validation. Suite à d'éventuelles demandes de modifications, les changements nécessaires seront intégrés pour réaliser le montage final de chaque vidéo.

Missions

- Recueillir et/ou rechercher les informations nécessaires pour les deux vidéos
- Proposer un chronogramme détaillé de réalisation des deux vidéos
- Assurer le repérage des sites de tournage
- Assurer les tournages nécessaires à la réalisation des deux vidéos
- Assurer la post production des deux vidéos
- Produire des vidéos de qualité optimale, techniquement diffusable sur différents supports dont les plateformes digitales
- Prendre en compte les observations éventuelles et faire valider la version définitive des deux vidéos.

Livrables attendus

- Une vidéo des résultats du projet GEP en 2 versions : Version française avec sous-titrage anglais et une version arabe
- Une vidéo institutionnelle de présentation de l'AMPF en deux versions : Version anglais avec sous-titrage français et une version arabe.

Délais

La **durée de la réalisation des deux vidéos ne doit pas excéder 10 semaines** à savoir le tournage, le montage et la livraison des premières versions réalisées.

La vidéo institutionnelle devra être prête au plus tard le 15 mai 2022.

Candidature

Les candidats souhaitant soumissionner à cet appel se doivent d'envoyer :

- Un CV détaillé et actualisé ;
- Des références pour des travaux similaires
- Méthodologie détaillée pour la réalisation des deux vidéos
- Une offre financière

L'ensemble des documents est à adresser par Email à : ampf@ampf.org.ma, tout en mentionnant en objet : « Candidature réalisation des vidéos GEP »

Date limite de candidature : 30 mars 2022 à minuit